



**ALTOA**  
PROMOTION

## Programme immobilier sur Nice (06) – Projet de reconversion îlot des MARAICHERS

Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2 du Code de l'environnement

PJ n°7 : Plan de localisation des zones NATURA 2000



Mai 2023

## Identification des zones NATURA 2000 dans un rayon de 5 km du projet

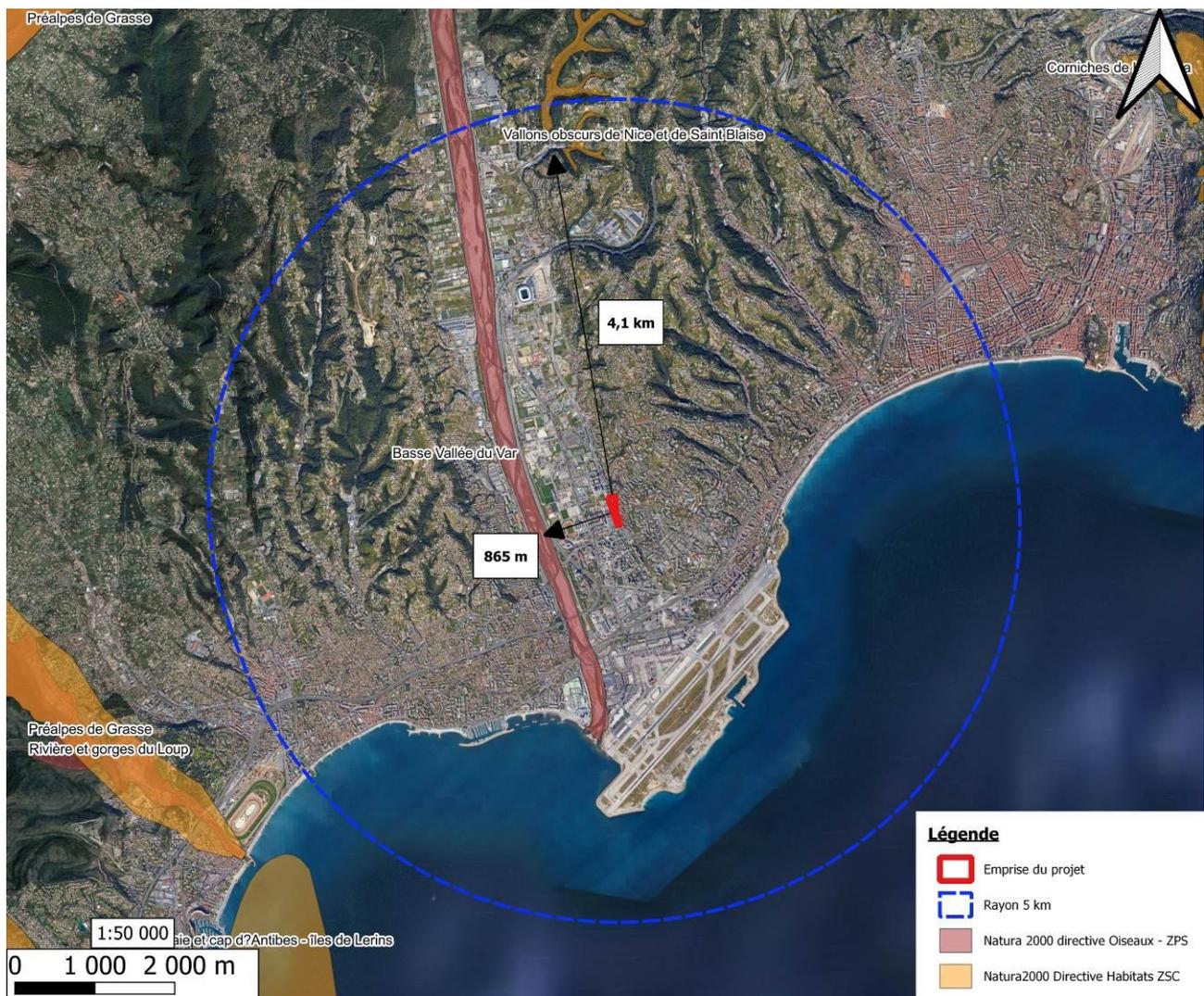
Le réseau NATURA 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

Il est constitué de :

- Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 02/04/1979 ;
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21/05/1992.

Les zones NATURA 2000 présentes dans un rayon de 5 km autour du projet sont les suivantes :

Figure 1 : Localisation des zones NATURA 2000 dans un rayon de 5 km du projet



Fond de plan : Google Satellite

Directive	Libellé	Référence	Distance au projet
Oiseaux	Basse Vallée du Var	FR9312025	865 m à l'ouest
Habitats	Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise	FR9301569	4,1 km au nord

Tableau 1 : Identification des zones NATURA 2000 dans un rayon de 5 km du projet

**Le projet n'est pas situé dans l'emprise d'une zone NATURA 2000.  
2 zones NATURA 2000 (directive Habitats et Oiseaux) sont présentes dans un rayon de 5 km du projet.  
La plus proche est localisée à 865 m, il s'agit de la zone NATURA 2000 libellée « Basse Vallée du Var ».**

### **Positionnement du projet vis-à-vis des listes nationales et locales**

Les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation des incidences NATURA 2000 sont définis :

- A échelle nationale, par l'article R.414-19 du Code de l'environnement ;
- A échelle départementale, par le préfet :
  - AP daté du 23/12/2010, portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 au titre du 2° du III de l'article L.414-4 du Code de l'environnement ;
  - AP daté du 24/07/2014, portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 au titre du IV de l'article L.414-4 du Code de l'environnement et au titre du 2° du III de l'article L.414-4 du Code de l'environnement.

**Le projet étudié n'est visé par aucune de ces listes.**

### **Evaluation des impacts éventuels**

La zone NATURA 2000 la plus proche est localisée à 865 m du projet.

Le projet concerne l'aménagement d'une zone à dominante de logements en milieu urbain.

**Ainsi, le projet n'entraînera pas d'impact sur les zones NATURA 2000 présentes dans un rayon de 5 km.**

**Compte-tenu de ces éléments, le projet n'est pas soumis à évaluation des incidences NATURA 2000.**